

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Oise	Boran, amont des écluses	Rivière	Boran	41,225	41,675	Boran-sur-Oise

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus sur la journée du 19 août 2022 .

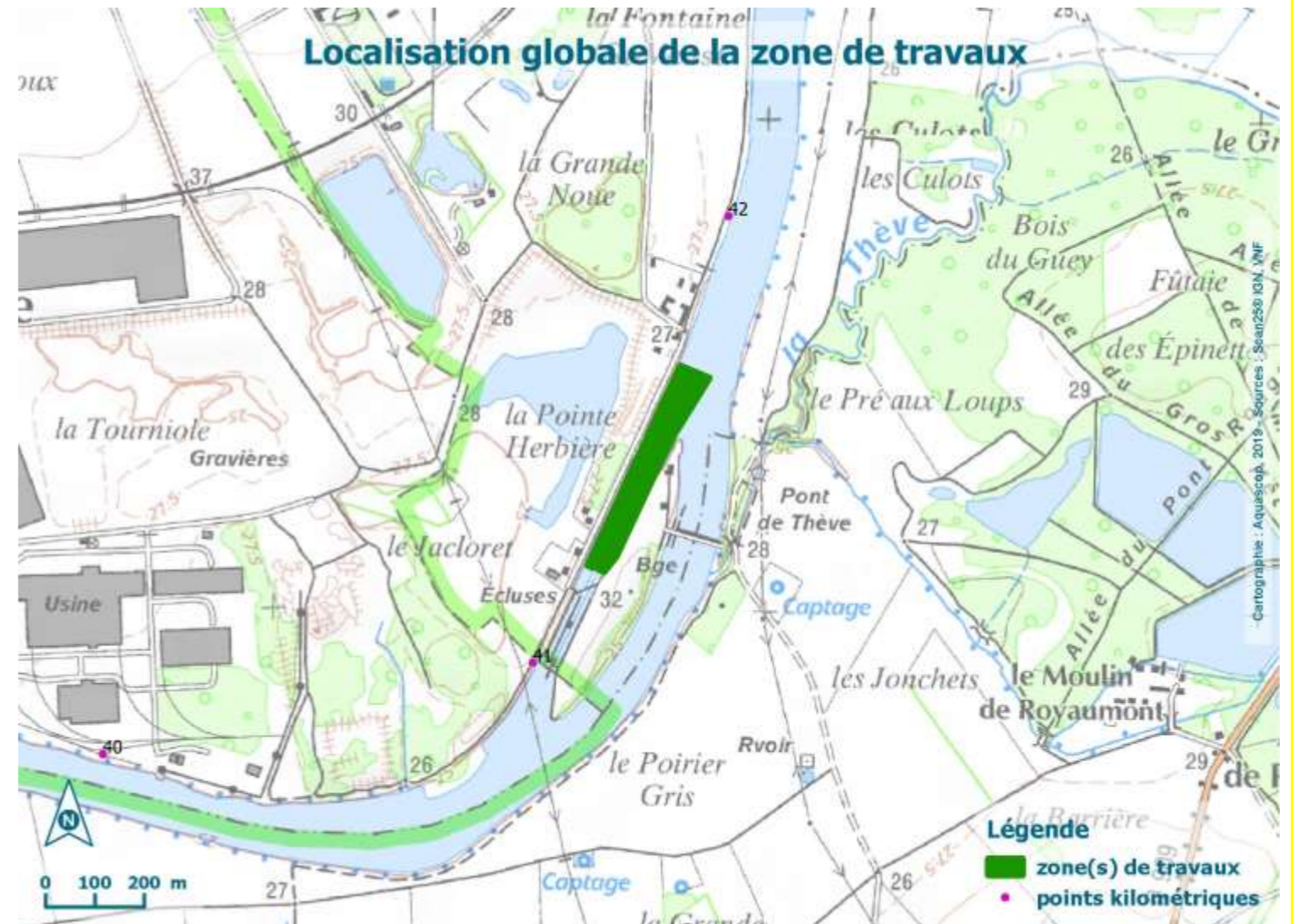
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m ³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
1 656	2022-ROI-PK 41.500 22E103096-004	Non	Non	Non	Inertes

Prélèvements réalisés le 16/05/2022.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
- Canal :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
 - o Annexe : rigole, fossé
- Milieu :
 - o Urbain : habitat
 - o Rural
 - o Industriel
 - o Portuaire

X
X

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X
60DDT20150001 - PPRI Oise révisé, section Brenouille-Boran - Révision prescrite le 4/12/14 du PPRI 60DDT19970002 (approuvé le 14/12/2000)
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR216A	L'Oise du confluent du Thérain (exclu) au confluent de l'Esches (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2021	Bon potentiel en 2015	mauvais	Bon

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	oui	Forages d'Asnières 1 à 4 (01277X1009, 01277X1011, 02177X1012; 01277X1013) Forages de Boran-sur-Oise (01277X0012, 01277X0013, 01277X0172, 01277X0183)	souterrain	Arrêté DUP des 23 et 29/06/1978 Arrêté DUP du 03/12/1991
Périmètre de protection éloignée	oui	Forages d'Asnières 1 à 4 (01277X1009, 01277X1011, 02177X1012; 01277X1013)	souterrain	Arrêtés DUP du 29/06/1978

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur l'Oise (03138000 - L'Oise à Beaumont-sur-Oise 1), environ 6 km en aval ; les dernières données disponibles sur le site <http://www.naiades.eaufrance.fr/> datent de 2017. Les espèces principales sont le gardon, l'ablette, l'anguille, le goujon et la grémille. Les espèces secondaires sont la loche de rivière, le chevesne et la perche commune.

Type de berges :

Les berges sont en palplanches.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté relatif aux frayères du département de l'Oise (signé le 17/12/2012) indique la présence de frayères sur l'Oise pour les espèces de la liste 2 (Brochet) de Montigny-Lengrain à Clairoix. Des frayères potentielles à chabot, vandoise et brochet ont été recensées environ 3 km en aval du site (GéOIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Il est difficile de statuer sur la présence de frayères fonctionnelles pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise) ou la présence de bivalve (bouvière). La nature des berges est défavorable à la fraie du brochet.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom	
Boran, amont des écluses	Écologie	ZPS (Zone de protection spéciale)	Non		
		ZNIEFF 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)	Non		
		ZNIEFF 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)	Oui	220013844 - MARAIS DU LYS	
		ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)	Non		
		SIC (Site d'intérêt communautaire)	Non		
		APB (Arrêtés de protection de biotope)	Non		
		Ramsar (zone humide d'importance internationale)	Non		
		RNCFS (Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)	Non		
		CEN (conservatoire d'espaces naturels)	Non		
		CDL (Conservatoire du Littoral)	Non		
		PN (Parc national)	Non		
		PNR (Parc naturel régional)	Oui	FR8000043 - Oise-Pays de France	
		RNN (réserve naturelle nationale)	Non		
		RNR (réserve naturelle régionale)	Non		
		RB (réserve de biosphère)	Non		
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Oui		VALLEE DE LA NONETTE
		Site classé	Oui		Vallée de l'Ysieux et de la Thève

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille et chabot (espèces non protégées mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), brochet, bouvière, loche de rivière et vandoise ont été recensés à la station de Beaumont-sur-Oise

Synthèse des enjeux écologiques et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Boran, amont des écluses	possible	oui	oui	oui

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence de leur zone de reproduction (frayères). L'enjeu eau potable est également important (proximité du périmètre de protection rapproché d'un captage AEP).

Des espèces piscicoles protégées étant présentes, et afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter leur reproduction, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à avril pour le brochet et le chabot, et mai-juin pour la bouvière, la vandoise et la loche de rivière.

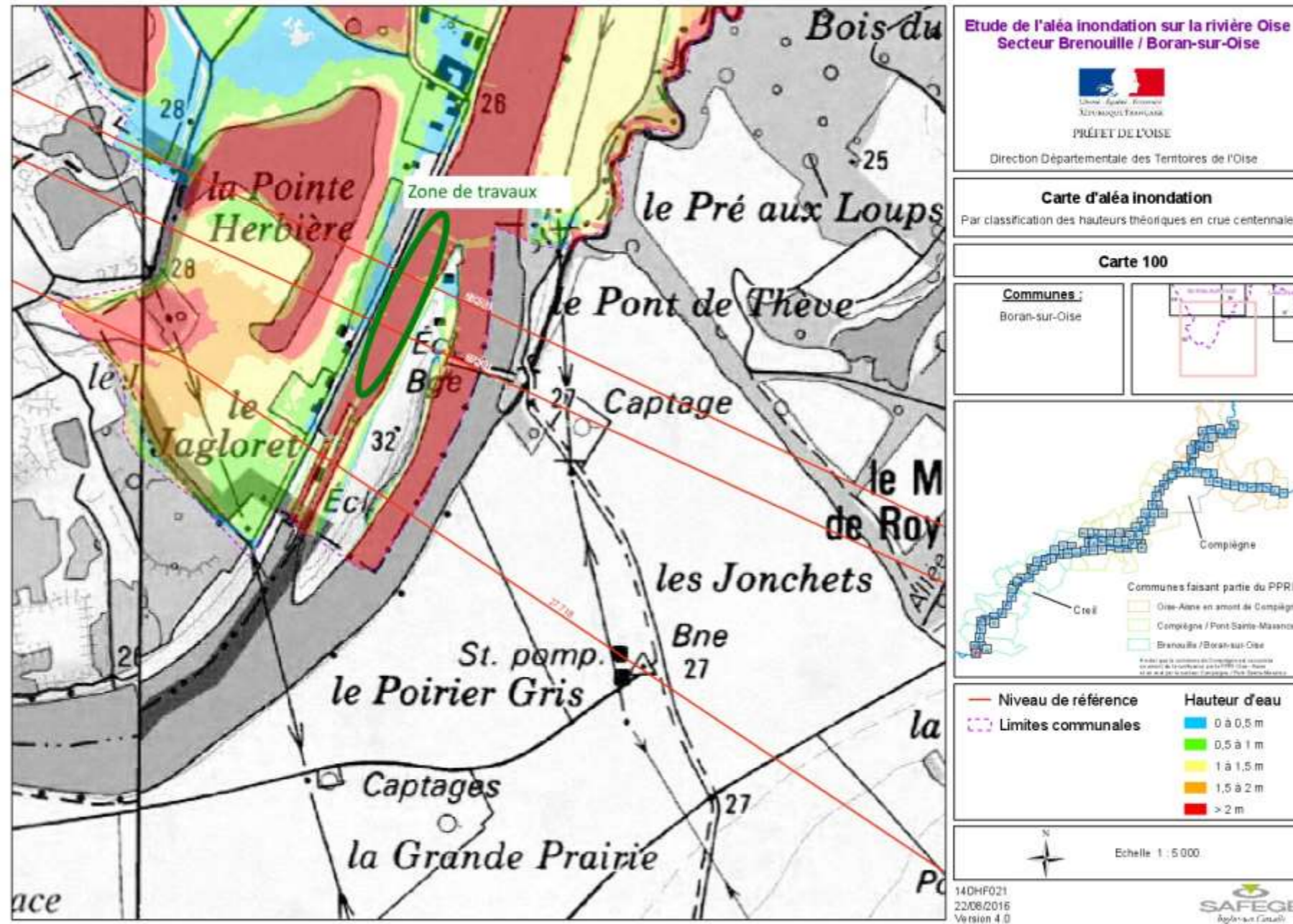
Le site est également inclus dans 1 ZNIEFF 1. Le bruit à proximité du chantier est assimilable au bruit d'un chantier léger. Il sera ponctuel (quelques jours). Afin de limiter la gêne aux différentes espèces (oiseaux notamment), des horaires adaptés seront mis en place de manière à réduire le niveau de bruit rencontré.

Seul le chenal de navigation est concerné par les travaux : les habitats rivulaires ne seront pas impactés par le passage des engins. Les sédiments seront transportés par barges et ne pourront impacter la Znieff.

De même, concernant la proximité du site inscrit (VALLEE DE LA NONETTE), du site classé (Vallée de l'Ysieux et de la Thève) et du parc naturel régional, ceux-ci ne seront pas impactés par l'opération de dragage car aucune modification du paysage n'aura lieu. Les sédiments seront chargés depuis la voie d'eau et transportés par barge vers leur lieu de valorisation.

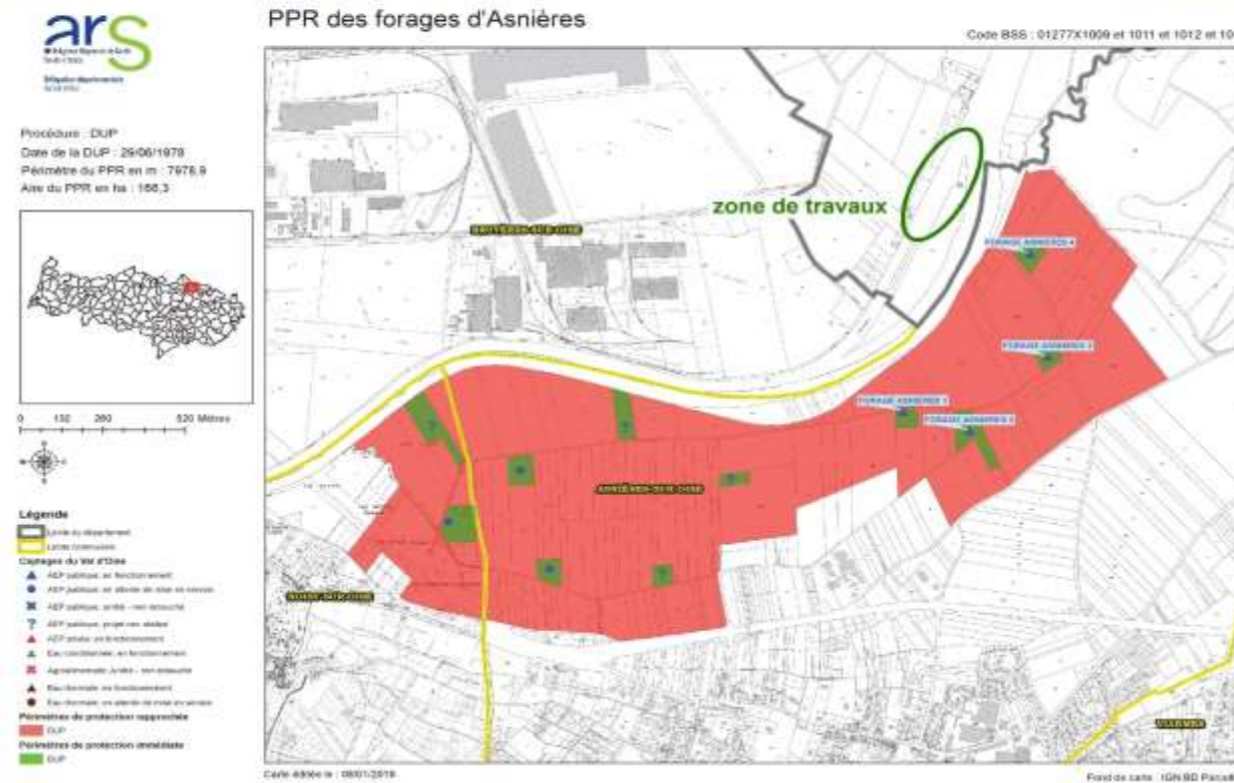
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



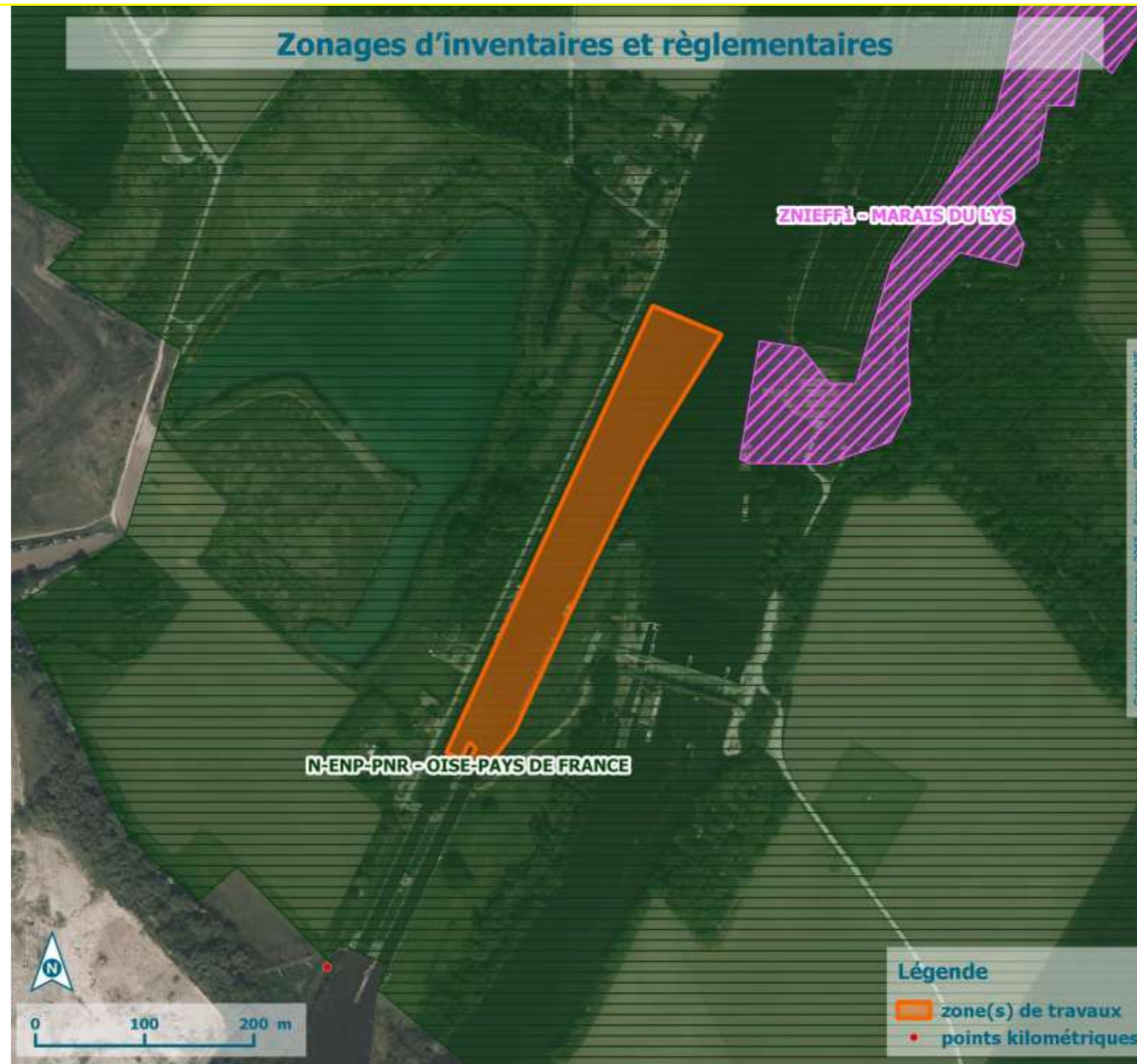
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Eau potable



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et réglementaires



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Patrimoine culturel

